

En exercice : 12
Présents : 11
Absents représentés : 1
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 14 Mai 2025

Date affichage : 14 Mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 Juin 2025

Délibération N° 2025 / 37 – Tarifs de location du Centre Socio culturel

Le deux juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER

Absent : Evelyne THOMAS

Procuration : Evelyne THOMAS à Thierry BOUET

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le maire rappelle que les tarifs de location du centre socio culturel sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2022, que les coûts de l'énergie et de l'eau ont augmentés de façon régulière et propose de revoir les tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la révision des tarifs.

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de location du Centre Socio Culturel seront les suivants :

☛ **Tarif habitants de Moulins sur Yèvre et d'Osmoy**

- | | |
|---|-------|
| • Week-end (samedi – dimanche) sans chauffage : | 255 € |
| • week-end (samedi – dimanche) avec chauffage : | 291 € |
| • supplément du vendredi : | 60 € |

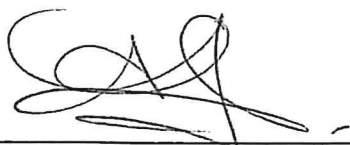
☛ **Tarif communes extérieures**

- | | |
|---|-------|
| • Week-end (samedi – dimanche) sans chauffage : | 411 € |
| • week-end (samedi – dimanche) avec chauffage : | 447 € |
| • supplément du vendredi : | 85 € |

La réservation du centre socio culturel est effective après versement du tiers de la somme totale.

La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER

Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **06/06/2025**
Publication du **06/06/2025** sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>